

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1439

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 14

I. - À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« adresse la notification »,

les mots :

« notifie la ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 5, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.